



RÈGLEMENT DE LA GRANDE BOUCLE EN SAINTONGE

Article 1 : Présentation

Le **Stade Bordelais Cyclo** organise la **Grande Boucle cyclotouriste en Saintonge (GBS)** les **11, 12 et 13 juin 2020** dans le cadre des manifestations définies par la **FFCT**, sur un parcours de **450 kilomètres** en 3 étapes :

Judi 11 juin : Artigues-près-Bordeaux/Angoulême

Vendredi 12 juin : Angoulême/La Tremblade

Samedi 13 juin : La Tremblade/Artigues-près-Bordeaux

Article 2 : Conditions d'admission

Cette randonnée **sans but compétitif** est ouverte à tous les cyclotouristes confirmés de plus de 18 ans le jour du départ. Chaque participant ou accompagnant doit remplir un bulletin d'inscription et acquitter un droit de participation, les participants non licenciés devront fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclotourisme de moins d'un an.

Article 3 : Qualification des machines, sécurité

Les vélos, tandems et vélo à assistance électrique doivent être conformes au code de la route. Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Le gilet de sécurité doit être porté si la visibilité est réduite.

Article 4 : Equipement

L'équipement spécifique à la randonnée (plaque de cadre numérotée, carnet de route) sera remis le jour du départ. La plaque de cadre devra rester fixée sur le vélo durant toute la manifestation, le carnet de route devra être validé à chaque contrôle.

Article 5 : Inscription

L'inscription se fait à titre individuel. Elle doit être réceptionnée par l'organisateur entre le **1^{er} décembre 2019 et le 15 mai 2020** dans la limite de **300 cyclotouristes**.

Pendant cette période, un **formulaire d'inscription en ligne** avec copie de vos réponses sera ouvert sur notre site.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement, une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Un bulletin d'inscription papier est annexé au présent règlement pour les participants ne disposant pas d'accès internet.

Le montant de l'inscription est fixé à **80 €** pour les licenciés FFCT, **90 €** pour les autres, **30 €** pour les accompagnants.

Prestations comprises dans les frais d'inscription : plaque de cadre, carnet de route, fléchage, traces GPS, cadeaux souvenirs, boisson de départ, ravitaillement des 3 midis, boisson et douche d'arrivée, pot d'amitiés et encas.

Lors de l'inscription, une prestation optionnelle le **PACK SAINTONGE** (offre limitée à 100 places) est proposée à **270 €** pour les licenciés FFCT, **280 €** pour les autres.

Il comprend : les prestations comprises dans les **frais d'inscription**, un **hébergement* en demi-pension** (2 nuits), le **port des bagages****

** Hébergement en hôtel 2 et VVF suivant villes étapes en chambre double ou triple*

*** Port des bagages : 1 sac de taille et de poids raisonnable. Les bagages ne seront pas accessibles au moment des ravitaillements et récupérables devant l'hôtel et l'arrivée à partir de 16h.*

L'inscription est définitive à réception du règlement par :

- chèque libellé à l'ordre de Stade Bordelais Cyclo à faire parvenir au Stade Bordelais Cyclo, 30 Rue Virginia – 33200 BORDEAUX

- par virement (nous consulter)

Article 6 : Annulation

Du fait du participant ou de l'accompagnant : des frais d'annulation seront appliqués selon le barème ci-dessous. Toute annulation doit être transmise par mail à l'adresse : stadebordelais.cyclo@gmail.com

Si le participant souhaitant se désister trouve lui-même un remplaçant, aucun frais ne lui sera appliqué.

Aucun autre cas particulier ne sera pris en compte.

DATES D'ANNULATION ...

Entre le 1 décembre et le 31 décembre 2019
Entre le 1 janvier et le 29 février 2020
Entre le 1 mars et le 31 mars 2020
Entre le 1 avril et le 15 mai 2020
Après le 15 mai 2020

FRAIS D'ANNULATION DE ...

5%
10%
20%
50%
100%

Le remboursement partiel de l'inscription interviendra au plus tard dans un délai de 3 mois après la randonnée cyclotouriste.

Du fait de l'organisateur : L'annulation de l'épreuve due à des circonstances de force majeure, du fait ou non de l'organisateur, entraînera le **remboursement de l'inscription** et du **PACK SAINTONGE** si option pour celui-ci sans pouvoir prétendre à des indemnités.

Article 7 : Responsabilité

Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle, **il doit respecter le code de la route et toute signalisation officielle**. Le Stade Bordelais Cyclo ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir lors de cette randonnée.

Article 8 : Itinéraire

Sous réserve de l'autorisation des routes prévues, l'itinéraire est celui établi et remis aux participants sur le carnet de route. Le parcours sera fléché suivant autorisations. L'utilisation de cartes routières reste indispensable. La trace GPS du parcours sera mise en ligne sur le site. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours au cas où l'autorisation d'emprunter les routes ne serait pas accordée par les pouvoirs publics ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté.

Article 9 : Opération de contrôle

Les opérations de contrôle consisteront à valider le carnet de route. Elles auront lieu :

Au départ : d'**Artigues-Près-Bordeaux** de 7h à 9h
Au ravitaillement de : **Chevanceaux** de 11h à 14h30
Au ravitaillement de : **Port d'Envaux** de 11h à 14h30
Au ravitaillement de : **St Ciers-sur-Gironde** de 11h à 14h30
A l'arrivée : d'**Artigues-Près-Bordeaux** à partir de 15h

Article 10 : Assistance

Chaque participant indépendant doit être autonome dans l'accomplissement de sa randonnée (assistance, transport des bagages, hébergements) ou avoir l'assistance de son club sauf les cyclos ayant opté pour le Pack Saintonge.

Un véhicule d'assistance avec remorque à vélos suivra les cyclistes pour les conduire en cas d'incident jusqu'à la ville étape du jour.

En cas d'abandon, le participant devra prendre en charge le coût de son rapatriement.

Les voitures d'assistance ne devront pas gêner les participants sur le parcours de la randonnée.

Article 11 : Droit à l'image, confidentialité

Le participant ou l'accompagnant à la randonnée autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître et prises à l'occasion de sa participation. Les photographies ou vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites et diffusées sur le site web intitulé « cyclo-stade-bordelais ».

Article 12 : Vols, pertes de documents, participations illicites, bénéfice des prestations

En tout lieu, la surveillance des biens ou objets personnels incombe au participant.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des vols des objets laissés dans les véhicules ni des vols des vélos posés auprès des points d'accueil ou de convivialité.

Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus de remplacer le ou les équipements spécifiques égarés ou oubliés par le participant.

Les participants non-inscrits pourront faire l'objet de poursuites pour participation à une manifestation mettant en jeu la sécurité des cyclos, seule la liste des inscrits faisant foi.

Toute personne accompagnatrice souhaitant bénéficier des prestations doit obligatoirement être inscrite et les droits d'inscriptions réglés.

Article 13 : Modification

L'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions qui s'imposeraient dans les cas non prévus par ce texte. Il peut également modifier les conditions de déroulement de la randonnée. Dans la mesure du possible, les décisions ou modifications éventuelles seront portées à la connaissance des participants, avant le départ, par courrier électronique.

Article 14 : Acceptation

Le fait de s'inscrire et de prendre le départ de la randonnée implique de la part du participant l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute plainte ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, doit être exprimée par écrit et adressée dans les 48 heures suivant l'épreuve à l'organisateur par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

Grande Boucle cyclotouriste en Saintonge, Monsieur Claude JOYEZ, 1 Place Vincent Van Gogh, 33 700 MÉRIGNAC

11/12/13 Juin 2020

www.cyclo-stade-bordelais.fr



Grande Boucle en Saintonge

Randonnée cyclotouriste "beun'aise"

BULLETIN D'INSCRIPTION

A n'utiliser que si vous n'avez pas la possibilité de compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site

Adresse mail valide	
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays	
N° de téléphone portable	
Personne à prévenir en cas d'accident	
N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident	
Affiliation Pour les non licenciés, fournir un certificat médical d'aptitude avec votre règlement	<input type="checkbox"/> FFCT <input type="checkbox"/> Sans licence <input type="checkbox"/> Autre
Si FFCT numéro de votre licence	
Dénomination de votre club cycliste	
Formule d'inscription	<input type="checkbox"/> 80 € - Frais d'inscription licencié FFCT <input type="checkbox"/> 90 € - Frais d'inscription autre <input type="checkbox"/> 30 € - Accompagnant <input type="checkbox"/> 270 € - Pack Saintonge licencié FFCT <input type="checkbox"/> 280 € - Pack Saintonge autre
Si choix Pack Saintonge : Nom et Prénom de la personne avec qui vous souhaitez partager l'hébergement	
Taille T-Shirt : offert aux inscrits	<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL
Hébergement : avant et après la randonnée au Campus Atlantica à Artigues-près-Bordeaux avec petit déjeuner	<input type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/> 40 € - nuit du 10 au 11 juin 2020 <input type="checkbox"/> 40 € - nuit du 13 au 14 juin 2020 <input type="checkbox"/> 80 € - 2 nuits du 10 au 11 et 13 a 14 juin 2020
Demande particulière	
Acceptation du règlement de la randonnée Règlement sur notre site : https://www.cyclo-stade-bordelais.fr/grande-boucle-saintonge.html	<input type="checkbox"/> J'ai lu le règlement et j'en accepte les conditions Date : _____ Signature : _____

L'inscription sera définitive à réception du règlement :

Chèque à l'ordre du STADE BORDELAIS CYCLO

Correspondance à adresser au siège de la section :

STADE BORDELAIS CYCLO, 30 rue Virginia - 33200 BORDEAUX